

Leurs souffrances ne semblent pas près de prendre fin

Des familles expulsées de leur logement dans la tourmente

13-01-2010 LA TRIBUNE



Photo : Riad

Par Billal Larbi

En ces jours pluvieux caractérisés par un froid sibérien, rentrer chez soi le soir et se mettre bien au chaud, après une journée de dur labeur, est assurément le désir de tout un chacun. Ce n'est malheureusement pas le cas de tout le monde. Bien des familles vivent dehors par ces temps où le mercure n'est pas, la nuit, loin du zéro. Parmi ces dernières, on retrouve bien sûr les familles expulsées de leur logement. En dépit du fait que celui-ci est un droit universel en vertu duquel chaque personne a le droit de vivre sous un toit, force est de constater que sur le terrain, la réalité est tout autre.

C'est ce sur quoi insistera Hakim Salmi, porte-parole du comité «SOS Expulsions» lors d'un point de presse animé, hier, au siège de la Ligue algérienne des droits de l'Homme, rappelant que la réglementation en vigueur interdisait toute opération d'expulsion pendant la saison hivernale. Récusant les affirmations du wali d'Alger, lequel, lors de son récent passage à l'APW d'Alger, avait affirmé l'inexistence de familles vivant dans la rue, le porte-parole indiquera que cet état de fait ne peut être occulté, ajoutant que le fait que de nombreuses familles expulsées assistaient au point de presse en question (il insistera pour dire que ce n'est là qu'un échantillon) était un indice on ne peut plus révélateur. «Les conventions internationales concernant le droit au logement, ratifiées pourtant par l'Algérie, sont violées. Sur le papier, tout semble parfait, à telle enseigne que l'on se dit que tout va comme sur des roulettes. Mais, sur le terrain, c'est une tout autre paire de manches», fulminera l'orateur, donnant dans la foulée les noms de quelques familles présentes (Nessakh, Taan, Harèche, etc.).

Les témoignages des pères de famille présents étaient des plus poignants. Un agent de sécurité parlera de son expulsion (lui, sa mère âgée ainsi que ses 4 enfants) du logement de fonction que son père occupait juste après le décès de ce dernier. «En dépit des nombreux appels que nous avons lancés aux autorités concernées, notre situation n'a pas changé d'un iota», dira-t-il, précisant que, n'étant son supérieur hiérarchique (dans son lieu de travail) qui l'a autorisé à s'absenter, il n'aurait pas assisté à la conférence de presse d'hier. Lui emboîtant le pas, un membre de sa famille (lui aussi confronté au même problème), pompier de son état, abondera dans le même sens, axant sur le froid glacial qui sévit ces derniers jours, se disant très inquiet pour sa progéniture. Ce dernier témoignage a fait régir plus d'un. «C'est un professionnel des secours (pompier). Mais force est de constater que c'est plutôt lui qui a besoin d'être secouru au regard de la peu reluisante situation dans laquelle il se retrouve aujourd'hui», diront en chœur plusieurs des présents. Une dame âgée de 63 ans parlera d'un logement qu'elle avait acheté et dont les documents s'avèreront par la suite falsifiés. «Le notaire qui a rédigé les papiers n'a nullement été inquiété. Du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvés à la rue alors qu'à ma connaissance une loi interdit l'expulsion de toute personne âgée de plus de 60 ans», soulignera-t-elle. L'autre témoignage qui aura retenu l'attention de l'assistance est celui d'un confrère travaillant à la chaîne 3 de la radio nationale. Ce dernier évoquera le cas d'expulsion d'un logement que sa famille a occupé depuis 46 ans. «Nous payions régulièrement le loyer. Nous avons été expulsés en dépit des supplications de ma mère âgée de 78 ans (elle est sœur de chahid nous affirmera-t-il)», tiendra-t-il à dire à

l'assistance, précisant que les plus hautes instances de l'Etat ont été sollicitées, dont bien sûr le président de la République, en vain hélas.

Avant de clore ses propos, le porte-parole du comité «SOS Expulsions» mettra en évidence un certain nombre de revendications que les familles expulsées souhaitent voir se concrétiser rapidement. Il s'agit de l'arrêt des opérations d'expulsion pendant l'hiver et l'octroi d'un quota de logements (dans le cadre du relogement prévu pour l'année en cours) aux familles expulsées.

B. L.

«Il faut interdire les expulsions en hiver»

L'EXPRESSION 13 Janvier 2010 - Page : 7

Alors que la météo prévoit pour ces prochains jours une accentuation du froid, des familles vivent toujours sous des tentes aménagées.

Le porte-parole du comité des familles expulsées n'a pas mâché ses mots en qualifiant le wali d'Alger de «*menteur*». Et pour cause, ce dernier a, lors d'une récente sortie médiatique, déclaré qu'il n'y avait pas de famille à la rue en cet hiver. Chose que le comité a tenu à démentir. «*On ne sait pas sur quoi le wali s'est basé pour tenir ces propos (...) Il faut que le wali prenne ses responsabilités, il y a des gens qui vivent sous des tentes en cet hiver*», a déclaré Hakim Salmi. Et de marteler: «*Il a fait des déclarations sans avoir de preuves(...) Rien qu'au niveau du comité, il y a 129 dossiers réceptionnés depuis le mois de juillet dernier.*» Amir Mounir, membre du comité, a, pour sa part, du mal à digérer une autre réflexion du même responsable qui disait que «*la justice est au-dessus de tous*». Il a ainsi répliqué: «*Il est vrai que la justice est au-dessus de tous, mais il ne faut pas oublier qu'il y a parfois des erreurs.*» Il a ensuite conclu: «*Mais le wali aussi n'est pas au-dessus des lois, notamment celle du 6 juillet 1988, article 34. Cette dernière stipule que le wali est dans l'obligation de répondre au courriers de réclamation des citoyens.*» Sur leur lancée, les intervenants ont appelé l'Etat à entreprendre les mesures nécessaires afin de contrer ce phénomène qui est en expansion. «*Nous demandons à ce que l'Etat vote une loi interdisant les expulsions en hiver; nous demandons aussi d'intégrer les familles expulsées dans le programme de relogement de 2010 et nous appelons à la mise en place de centres d'accueil pour les familles expulsées*», a déclaré hier, le porte-parole du comité. Ce dernier a longuement insisté sur la nécessité d'établir une «*trêve hivernale*» en ce qui concerne les expulsions. «*Il y a des familles qui ont été jetées à la rue en plein déluge, ces familles sont obligées de vivre dans des tentes avec les basses températures de ces derniers jours*», a-t-il dénoncé. Et pour illustrer ses arguments, M.Salmi a invité un père de famille à exposer son cas.

Ce dernier, expulsé au mois de décembre dernier, affirme: «*Nous avons été jetés dehors alors qu'il pleuvait à torrents (...) nous avons installé une tente sur le trottoir, mais la police est venue nous expulser, nous avons dû installer notre tente sur la terrasse, au-dessus de ma belle-famille.*» Il a ensuite ajouté: «*J'ai des enfants en bas âge, et trois autres qui sont scolarisés (...) Les malheureux reviennent de l'école complètement trempés par la pluie pour rentrer dans une tente encore plus mouillée et plus froide que l'extérieur (...) Même ma femme cuisine avec un parapluie pour ne pas être trempée.*»

Une situation qui n'a pas manqué de susciter de vives réactions chez le président de la Ligue algérienne des droits de l'homme, Hocine Zehouane. Ce dernier a alors appelé à «*une refondation de la politique de logement*». Le porte-parole du comité, de son côté, n'a pas exclu de «*sortir dans la rue*», autrement dit, de «*protester*» dans le cas où aucun effort dans la prise en charge de leurs doléances n'est constaté.

Yasmine ZOUAGHI

Elles sont nombreuses à subir le froid glacial de l'hiver Les familles expulsées menacent «de sortir dans la rue»

Le comité SOS familles expulsées et la Ligue algérienne de la défense des droits de l'homme, aile Zahouane, ont tenu à réagir aux dernières déclarations du wali d'Alger. En hiver comme en été, le nombre de familles expulsées de leur logement ne cesse d'augmenter. Les expulsions de familles entières n'arrêtent pas, même en cette saison glaciale.

Le comité SOS familles expulsées et la Ligue algérienne de la défense des droits de l'homme, aile Zahouane, ont tenu à réagir aux dernières déclarations du wali d'Alger. Ce dernier, rappelons-le, avait déclaré «qu'aucune famille ne vit dans la rue». Le Comité SOS expulsion donne un autre son de cloche et affirme que le nombre de familles chassées de leur logement, qui passent des nuits «à la belle étoile», est de 192 sur le territoire national avec un total de 330 enfants scolarisés, sans compter les dossiers qui n'ont pas été reçus par ce comité. C'est ce qu'a révélé le porte-parole dudit comité, Hakim Salmi, lors d'une conférence de presse animée hier au siège de la LADDH. Très remonté, le conférencier, lui aussi expulsé de son logement de fonction depuis 2008, a dénoncé «toutes les expulsions abusives de familles algériennes, particulièrement en cette période hivernale». L'orateur a précisé que l'option de sortir dans la rue n'est pas à écarter. «Nous allons donner tout le temps aux pouvoirs publics afin qu'ils prennent en charge toutes les familles expulsées. Si rien n'est fait d'ici là pour nous sortir de cette situation, nous démontrerons que nous sommes réellement dans la rue», a averti cet ex-fonctionnaire de la DGSN, victime à trois reprises des balles terroristes. D'autres familles expulsées, venues saisir ce comité et faire part de leur désarroi, ont affirmé qu'elles sont prêtes à marcher dans la rue, seule voie qui reste, selon elles, pour se faire entendre par les autorités. Une vieille femme habitant Alger-Centre dit avoir été expulsée de sa demeure en raison de l'escroquerie d'une agence immobilière. Victime d'une erreur judiciaire, un père de famille de Bab Ezzouar risque l'expulsion à tout moment bien qu'il ait acheté la maison qu'il occupe. Comment se fait-il que la justice ait pu traiter l'affaire et prononcer l'expulsion de cette famille ? La victime affirme que la plainte qu'elle a déposée contre le vendeur de l'appartement a été bloquée au niveau de la justice. Les 7 familles expulsées depuis juin 2009 du Centre spécialisé de rééducation II de Birkhadem, relevant du ministère de la Solidarité nationale, ne sont toujours pas relogées. Une autre famille habitant Bouzaréah, dit avoir été expulsée de sa villa sur la base de documents falsifiés. Les personnes âgées ne sont pas en reste. Le cas de la mère d'Amine Mounir, journaliste à la Radio nationale, âgée de 78 ans et sœur de chahid, SDF depuis juillet 2009, est le plus illustratif. Or, l'article 57 bis du code civil est on ne peut plus clair : une personne dépassant la soixantaine ne peut être expulsée de son domicile jusqu'à son décès. Conséquence directe de son expulsion : son fils a dû quitter son poste de travail il y a six mois. Bref, les exemples ne manquent pas pour illustrer cette triste réalité. Ainsi, ce qui fait particulièrement mal, c'est que les familles en détresse ne trouvent pas d'oreille attentive. «Nous sommes livrés à notre triste sort. Nous sommes ballottés entre une administration et une autre. Au mépris des lois, personne ne répond à nos doléances, en allant du simple maire jusqu'au président de la République», déplore le président du

comité SOS expulsion. Soulignant les conséquences néfastes des expulsions sur la cohésion familiale, ce comité réclame une loi interdisant les expulsions en hiver et la prise en charge, au moins temporaire, des familles expulsées. Le président de la LADDH, Maître Hocine Zahouane, a dénoncé l'absence de l'action sociale des collectivités locales dans la plupart des cas des expulsions.

M. Zahouane a indiqué que l'Etat doit pourvoir des espaces d'accueil pour reloger les familles expulsées.

Par Hocine L.

ALORS QUE LE WALI SE TARGUE DE L'ABSENCE D'EXPULSIONS

83 familles squattent les rues d'Alger

Plus de 129 familles expulsées à l'échelle nationale suite à une décision de justice dont 83 à Alger, a déclaré Hakim Salmi porte-parole du comité SOS familles expulsées, hier, lors d'une conférence qu'il a animée au siège de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme Laddh. Ce chiffre est loin de capituler la réalité, car, selon l'orateur, il ne s'agissait que des cas ayant pris attache avec son association. C'est un cinglant démenti aux déclarations du wali d'Alger qui a récemment nié l'existence de cas d'expulsion à travers le territoire de la wilaya. Alors que l'Algérie a ratifié toutes les conventions relatives à la protection du droit humain, notamment ceux de l'enfance, plus de 330 enfants errent dans les rues hypothéquant ainsi l'avenir de ces fleurillons de l'Algérie de demain, a-t-il déploré. « Je me demande comment se fait-il que des Algériens sont jetés à la rue sans que personne n'ose bouger le petit doigt au moment où l'Algérie a déboursé plus de 80 milliards de centimes pour accueillir le Panaf. Où est le budget du ministère de la Solidarité nationale », a-t-il martelé. Pour sa part le président de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme, Me Hocine Zehouane, a dans son allocution d'ouverture, donné du tempérament à la conférence en fustigeant à la fois les autorités et les media qui font dans les deux poids deux mesures. Une pratique dont sa Ligue fait les frais. Il dira à ce sujet : « Nous sommes boycottés par les bourreaux de l'information systématiquement car nous dérangeons, j'accuse ces imposteurs de vouloir faire taire le discours de la Laddh parce que nos positions s'inscrivent en porte-à-faux avec leurs intérêts. » Il ajoutera que le droit à un logement décent est un droit indéniable et prioritaire. Ces décisions d'expulsions des citoyens algériens en période hivernale sont inadmissibles. Elles compromettent la cohésion de ces familles qui, généralement, ne trouvent pas de quoi joindre les deux bouts du mois. La justice se dresse, selon ce conférencier, comme une guillotine en face de ces citoyens, elle est souvent, dans ces cas, privée du respect au droit humain, mettant en péril l'avenir des enfants qui ne trouvent pas le minimum requis pour s'assurer un épanouissement dans leurs santés physiques et morales. L'orateur a insisté pour que les autorités prévoient en aval des centres d'accueils pour faire épargner les conséquences fâcheuses d'une expulsion abusive qui ne prend pas en charge les aléas climatiques, a-t-il souligné. Des victimes ont tenu à raconter le calvaire quotidien fait d'errance et de privations de toutes les commodités. Chacun a sa propre histoire, les unes différentes des autres, falsification, arnaque et abus d'autorité. Le dénominateur commun est l'expulsion abusive décriée par ces derniers, biaisée par l'absence de la justice et la passivité des autorités locales. Bachir Taane, ce sexagénaire raconte non sans amertume son exclusion du domicile qu'il a occupé depuis des décennies en plein hiver par les autorités. Ce dernier se dit être victime de faux et usage du faux. Il vit actuellement avec sa famille sous une tente à Bousmaha relevant de la commune de Bouzaréah. Même condition pour Harechi Mourad et Cherifi Noureddine, pères de familles de leur état. Ils témoignent des conditions très difficiles qu'ils vivent avec leurs enfants. « Nous avons installé des tentes sur une terrasse, peut-on espérer à un avenir prometteur pour nos enfants alors qu'ils ne jouissent pas du minimum requis pour leur éducation » et d'ajouter que nous étions expulsés une première fois des appartements qu'on occupait, et une seconde fois sommés de quitter la rue sous prétexte de salir l'image de marque du quartier huppé de Télemly.»

Kamal Lembrouk

Le Jeune Indépendant

Le comité SOS familles expulsées tire la sonnette d'alarme

129 familles dans la rue

129 familles, dont 330 enfants, ont été expulsées de leurs logements de juillet 2009 à ce jour, au niveau national. La capitale vient en première position avec l'expulsion de quelque 83 familles.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le porte-parole du comité SOS familles expulsées, M. Hakim Salmi, dans une conférence de presse au cours de laquelle il a dénoncé la mise à la rue de ces familles, notamment au milieu de cet hiver rigoureux.

A titre de rappel, le wali d'Alger a justifié récemment ces expulsions en se référant à «la décision légalement prise par la justice» à l'encontre de ses expulsés. Le wali a ajouté que «nul n'est au-dessus de la loi». Ces arguments ont été balayés hier par le collectif SOS-expulsions, qui n'a pas contenu sa rage de voir ces familles se retrouver dans la rue en plein hiver et sans avoir où aller.

Le porte-parole du comité, M. Hakim Salmi, a estimé que la décision de jeter à la rue des familles relève tout simplement de l'«irresponsabilité des autorités publiques». Le conférencier, rejoint en cela par le président de la LADDH, Me Hocine Zehouane, a relevé «l'urgence sociale où se trouvent ses familles mises à la rue», et a formulé certaines propositions à même de corriger cette situation. Aux yeux des animateurs de la conférence de presse, les autorités locales sont les premiers responsables de cette situation car elles n'ont pas prévu des solutions palliatives avant d'expulser ces familles. «Oui, les autorités sont responsables. Elles devaient prévoir en aval des structures d'accueil pour ces familles avant de les mettre à la rue», a tonné Me Zehouane, devant une assistance composée essentiellement de victimes d'expulsion. Tirant la sonnette d'alarme, le comité SOS familles expulsées a interpellé le gouvernement pour prendre les mesures qui s'imposent pour éviter le pire. Entre autres solutions d'urgence, le comité a préconisé une loi interdisant l'expulsion des familles de leurs logements en hiver.

A défaut d'une prise en charge, en urgence, des familles expulsées, le comité SOS n'écarte pas l'éventualité de recourir à une action de protestation.
Farid Abdeladim

طالب بتخصيص أماكن مؤقتة لإسكان المطرودين

حسين زهوان: السلطات مسؤولة عن تشريد عائلات في عز الشتاء

طالب حسين زهوان، رئيس الرابطة الجزائرية لحقوق الإنسان، بضرورة إيجاد حلول عاجلة لإسكان العائلات المطرودة من مساكنها في عز فصل الشتاء، أو صيغة قانونية لمنع طردها في هذه الفترة، مؤكدا تسجيل طرد أكثر من 83 عائلة السنة المنقضية في العاصمة وحدها.

استغرب حسين زهوان تصريحات والي العاصمة، والتي نفى فيها تسجيل طرد عائلات من منازلها في فصل الشتاء، مبرزا أن أكثر من 330 طفل يقطنون الخيم بالعاصمة بعد طرد عائلاتهم من مساكنها التي شغلوها لعقود، بكل من بوزريعة وتيليملي وبئر خادم. وحمل زهوان في ندوة صحفية بمقر الرابطة أمس، السلطات مسؤولية تشريد هذه العائلات، مضيفا "السكن حق لكل مواطن، وعلى السلطات أن تتحمل مسؤوليتها كاملة تجاه هؤلاء، ومهما تكن الإجراءات القانونية التي تستوجب مغادرة المسكن، ينبغي أخذ الجانب الإنساني بعين الاعتبار قبل التفكير بطرد عائلة إلى الشارع". وفي هذا السياق دعا الحقوقي وكذا ممثلون عن لجنة "أس.أو.أس عائلات مطرودة"، بتخصيص أماكن مؤقتة لإسكانها في حال تنفيذ الطرد، كالتشاليهات التي تضمن لهم على الأقل الكرامة الإنسانية، في انتظار إعادة إسكانها، مضيفا "هنا أريد أن أضع علامة استفهام عن وجهة أموال وزارة التضامن والأسرة، في الوقت الذي تواجه فيه عائلات بأكملها برد الشتاء في الخيم". ونوّه زهوان بضرورة إعادة النظر في المادة القانونية التي تمنع طرد العائلات في فصل الشتاء، والتي لم تأخذ بعين الاعتبار عند تنفيذ الطرد في حق العائلات المذكورة، والتي يقطن بعضها الشارع من ديسمبر 2008 من جهته أبرز ممثل لجنة "أس.أو.أس عائلات مطرودة"، حكيم سالم، أن خيار الاعتصام والخروج إلى الشارع آخر الحلول يبقى مطروحا في الوقت الحالي في ظل انسداد السبل أمامها.